



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies neurodégénératives

Question écrite n° 74242

Texte de la question

Mme Isabelle Attard interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le plan quinquennal de lutte contre les maladies neurodégénératives qu'elle a présenté le 18 novembre 2014. Ce nouveau plan fait suite aux trois précédents plans Alzheimer. Il élargit le champ d'étude et d'action à d'autres maladies neurodégénératives telles que la maladie de Parkinson, la sclérose en plaque ou la sclérose latérale amyotrophique, dite maladie de Charcot. Avec plus de 1 million de malades en France, cette volonté du Gouvernement d'agir frontalement pour améliorer le diagnostic et la prise en charge du malade, la qualité de vie des malades et de leurs aidants et pour développer et coordonner la recherche, est une avancée majeure. Ce plan fait naître beaucoup d'espoir chez les malades et leur famille, mais a aussi généré beaucoup d'interrogations notamment sur sa planification. Elle souhaite donc connaître le calendrier de mise en œuvre de ce plan.

Texte de la réponse

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, ont lancé mardi 18 novembre 2014 le Plan national maladies neuro-dégénératives 2014 - 2019. La présidence du comité de suivi du plan maladies neuro-dégénératives a été confiée au Professeur Michel CLANET et la vice-présidence au Professeur Joël ANKRI. Le comité de suivi impliquera étroitement les associations de patients. Le Professeur Etienne HIRSCH assure la présidence du comité de pilotage pour la recherche. La mise en œuvre du nouveau plan maladies neuro-dégénératives est dès à présent enclenchée avec le lancement des travaux au sein des administrations concernées. Des informations détaillées et actualisées dans le temps seront apportées aux diverses associations à l'occasion des réunions du comité de suivi, auquel elles sont associées. L'information et la communication sur les maladies neuro-dégénératives constituent par ailleurs une priorité du nouveau plan et font l'objet d'une mesure spécifique. La mesure 41 du plan prévoit ainsi l'évolution du site internet utilisé pour le plan Alzheimer 2008-2012. Le support de ce site permettra d'adapter et de rendre accessible à tous le contenu du plan et des informations actualisées sur sa mise en œuvre. La mise en œuvre des mesures prévues par ce plan 2014-2019 confirme l'engagement du Gouvernement en faveur de la recherche, de la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Attard](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74242

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mai 2015

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1001

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4291